



Interférences avec les stimulateurs cardiaques et les défibrillateurs implantables

Les stimulateurs cardiaques/pacemakers (PM) et défibrillateurs automatiques implantables (DAI) sont de nos jours largement protégés contre les influences des appareils qui utilisent de l'électricité. La plupart des dispositifs auxquels vous avez affaire à la maison ou au travail ne posent pas de problème. Toutefois, les personnes qui sont porteuses de PM ou de DAI doivent avoir conscience de leur existence. De plus, il existe toujours de nouveaux appareils. Même à l'intérieur d'un groupe précis – par exemple les appareils destinés à reproduire de la musique – certains peuvent avoir un potentiel perturbateur que les autres n'ont pas. Ainsi, aucune liste ne peut être complète et le risque zéro n'existe pas. Si vous avez des doutes concernant les éventuelles interférences électromagnétiques (IEM) d'un dispositif, le mieux est de vous adresser directe-

ment à la clinique ou à l'hôpital qui vous a implanté l'appareil ou au fabricant de votre appareil.

Tous les appareils électriques doivent être en bon état de fonctionnement et correctement reliés à terre. Si un appareil émet une fréquence perturbatrice, celle-ci pourrait être faussement interprétée par un DAI comme étant une fibrillation ventriculaire (arythmie grave), ce qui pourrait avoir pour conséquence le déclenchement d'un choc électrique inapproprié. L'inverse est aussi possible, à savoir que le DAI ou le PM soit inhibé sans émettre de stimulation cardiaque ce qui pourrait entraîner un malaise. Des aimants peuvent aussi perturber temporairement le fonctionnement des PM en occasionnant une stimulation non-synchronisée aux battements cardiaques ou des DAI en inhibant les thérapies (p.ex. chocs) contre les arythmies.

Objets personnels

Risque négligeable d'interférence

- Téléviseurs, radios, chaînes stéréo ou autres appareils audiovisuels du même genre
- Télécommandes de téléviseurs, consoles de jeux
- Sèche-cheveux, rasoirs électriques ou autres appareils électriques d'usage courant dans une salle de bains (p.ex. brosses à dents électriques ou soniques)
- Liseuse électronique
- Pèse-personne électronique (sans mesure électrique du taux de graisse)
- Couverture électrique et coussins chauffants
- Chaise de massage
- Téléphone mobile (Natel), téléphones sans fils, walkies talkies
- Traqueurs d'activités (bracelets de suivi de la fréquence cardiaque et de l'activité et montres de sport, p.ex. Polar, Garmin, etc.)

Avec les appareils suivants, vous ne devez pas les appliquer directement sur l'implant

- Lecteurs-enregistreurs de musique (garder les écouteurs à une distance d'au moins 3 cm de l'implant)
- Appareils de massage mobiles
- Petits aimants (p.ex. pour fixation de broches ou de pins)
- Tablettes électroniques (présence d'aimants pour fixer la housse)

Les appareils suivants ne sont pas adaptés à votre usage personnel

- Pèse-personne avec mesure du taux de graisse
- Matelas ou fauteuils équipés d'aimants
- Stimulateurs musculaires électriques (p.ex. abdominaux)

Appareils électro-ménagers

Risque négligeable d'interférence

- Lave-linge, aspirateur, micro-ondes, lave-vaisselle, cuisinière électrique, four à chaleur tournante ou appareils ménagers du même genre
- Plaques à induction en cuisine: le champ électromagnétique diminue avec le carré de la distance de la plaque. Si vous ne vous penchez pas directement sur la plaque, il n'existe pratiquement aucun risque d'interférence avec un PM ou un DAI
- Mixeur, grille-pain, couteau électrique, ouvre-boîte électrique, robot de cuisine universel, etc.

Mobilier de bureau ou d'atelier, machines de jardin

Risque négligeable d'interférence

- Ordinateurs fixes ou portables
- Réseau Wi-Fi ou Bluetooth, télécopie, photocopieuses, imprimantes

Avec les appareils suivants, vous devez observer une distance minimale de 15 cm

- Outils électriques avec un petit moteur (p.ex. perceuses et scies)
- Tondeuses à gazon, souffleurs, etc.
- Haut-parleurs
- Boîtier de téléguidage (p.ex. pour avions à modèles réduits)

Avec les appareils suivants, vous devez observer une distance minimale de 70 à 100 cm, voire renoncer à leur utilisation

- Bobine d'allumage dans un moteur qui tourne, par ex. dans une voiture
- Les moteurs à combustion interne avec bougie d'allumage
- Postes de soudure à l'arc: gardez une distance de sécurité d'au moins 1 m
- Appareils électriques comportant des puissants champs électriques
- Machines qui engendrent de fortes vibrations (marteaux-piqueurs, etc.)

Grands magasins, aéroports

Les contrôles de sécurité des aéroports ou les dispositifs anti-vols des grands magasins ne présentent pas de risque sur le fonctionnement du PM ou du DAI, tant que vous ne restez pas entre les bornes trop longtemps; franchissez-les donc normalement. Attirez l'attention sur le fait que vous portez un PM ou un DAI dont le boîtier métallique pourrait déclencher une alarme du détecteur métallique à l'aéroport. Montrer votre carte de porteur de PM ou de DAI au personnel surveillant.

Thérapies dentaires et médicales, examens et traitement

Risque négligeable d'interférence

- Scanner (CT)
- Examens utilisant des ultrasons et échocardiographie
- Traitements dentaires usuels, détartrage aux ultrasons

La prudence est de mise face à

- Appareils électriques pour la physiothérapie

Les investigations et traitements médicaux suivants ne doivent pas être effectués ou seulement après discussion avec la clinique où l'hôpital qui a implanté l'appareil

- Imagerie par résonance magnétique (IRM)
- Lithotripsie (pulvérisation de calculs rénaux par ondes de choc)
- Traitement par diathermie
- Traitement Novodyn
- Stimulation nerveuse électrique transcutanée (TENS)
- Électrocautérisation (bistouri électrique)
- Thérapie par ondes courtes et hautes fréquences
- Radiothérapies

Remarques générales

- Ne réparez en aucun cas un appareil électrique branché
- Interférences spécifiques dans un environnement professionnel: renseignez-vous auprès de votre médecin traitant sur les risques éventuels à votre place de travail

Que faire en cas de perturbation?

Éloignez-vous rapidement de la source de perturbation ou déconnectez-la. Le stimulateur cardiaque implantable ou le défibrillateur revient immédiatement à son fonctionnement antérieur. Un dommage causé à l'implant est extrêmement peu probable.

Informations supplémentaires chez chaque fabricant de stimulateurs cardiaques ou de défibrillateurs automatiques implantables, ou auprès de l'hôpital ou de la clinique qui a implanté l'appareil ou auprès de votre médecin.

Source:

Groupe de travail «Stimulation cardiaque et électrophysiologie» de la Société Suisse de Cardiologie, www.pacemaker.ch



Nous remercions la Société Suisse de Cardiologie et son Groupe de travail stimulation cardiaque et électrophysiologie pour sa collaboration et ses conseils avisés.



**Fondation Suisse
de Cardiologie**

Active contre les maladies cardiaques et l'attaque cérébrale

Fondation Suisse de Cardiologie
Schwarztorstrasse 18
Case postale 368
3000 Berne 14
Téléphone 031 388 80 80
Téléfax 031 388 80 88
info@swissheart.ch
www.swissheart.ch

